

Temps d'information et d'échanges : Concevoir et mener un projet de coopération internationale mutualisé dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement – L'exemple des projets « Coopérer pour réussir l'avenir » (COPRA) du réseau BFC International

Compte-rendu de l'atelier

Le 23 novembre 2023 – Webinaire

Table des matières

I. Contexte	2
II. Concevoir et mener un projet de coopération internationale mutualisé : l'approche des projets « Coopérer pour réussir l'avenir » (COPRA) coordonnés par Bourgogne-Franche-Comté International	3
➤ <i>Mélissa ROSIER, responsable du pôle Programmes et partenariats internationaux de BFC International ;</i>	3
➤ <i>Benjamin LEGER, directeur adjoint de BFC International.</i>	3
III. Témoignages d'acteurs engagés dans un projet mutualisé :	6
➤ <i>M. Franck DAVID, 1er vice-président du Département du Jura en charge de l'agriculture, de l'environnement et du laboratoire départemental d'analyses :</i>	6
➤ <i>M. Yves GAUCHER, président de l'ONG LACIM :</i>	7
Questions/ Réponses :	7
IV. Outils et ressources pour conduire un projet mutualisé :	9
➤ <i>Mélissa Rosier, responsable du pôle Programmes et partenariats internationaux (BFC International).</i>	9
➤ <i>Sophie Bassetière (pS Eau) et Carole Chemin (pS Eau).</i>	9

I. Contexte

Le cadre juridique international au travers l'objectif de développement durable (ODD) n°17, encourage les acteurs du développement à nouer des partenariats afin de mieux coordonner leurs actions, notamment à travers la construction de projets mutualisés. La politique nationale française cherche également à favoriser ce mode d'intervention via la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » de 2005 mais aussi en 2008, lorsque la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) incite à une « coordination » entre « les acteurs locaux d'un même territoire en France ». Enfin, la circulaire du 24 mai 2018 précise les modes d'intervention des collectivités et leurs groupements à l'international. En 2019, la **Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT)** du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a par ailleurs mis en place un nouvel outil financier afin d'accompagner les dynamiques mutualisées entre plusieurs collectivités, **l'appel à projets « Clés en main »**. Les projets mutualisés présentent de nombreux avantages : ils permettent de mutualiser des moyens financiers, ils facilitent le changement d'échelle des initiatives et le renforcement des compétences des acteurs mobilisés, ils facilitent la mobilisation de nouveaux acteurs ou d'acteurs peu expérimentés en leur proposant un cadre d'action structuré, il garantit une certaine cohérence d'ensemble entre les initiatives de chaque partie prenante, etc. Cependant, des limites ont également été identifiées et les acteurs souhaitant s'engager dans un projet mutualisé ont tout intérêt à les connaître en amont. D'une manière générale, les projets mutualisés sont d'une plus grande complexité sur le plan administratif et financier et peu d'acteurs ont aujourd'hui les ressources nécessaires pour assurer la coordination et la gestion d'un projet mutualisé.

L'approche est assez récente et il apparaît nécessaire de s'appuyer sur les retours d'expériences des acteurs, notamment des collectivités territoriales. À ce titre, le projet « **Coopérer pour Réussir l'Avenir Niger** » (**COPRA Niger, mis en œuvre par BFC International**) fait l'objet d'une approche et d'une méthodologie spécifique, territorialisée et multi-acteurs. Ce temps d'information et d'échanges est organisé pour répondre aux questionnements des acteurs et notamment des collectivités souhaitant s'engager dans projet mutualisé.

Objectifs spécifiques du webinaire :

- Faire connaître le portage de projets en consortium auprès des collectivités territoriales et des associations ;
- Aborder la méthodologie de montage d'un projet en consortium ;
- Faire connaître les dispositifs de financement des projets mutualisés ;
- Partager les avantages et les limites de ce type de montage de projet.

Ce webinaire est co organisé par [le pS Eau](#) et [Bourgogne Franche Comté International](#).

II. Concevoir et mener un projet de coopération internationale mutualisé : l'approche des projets « Coopérer pour réussir l'avenir » (COPRA) coordonnés par Bourgogne-Franche-Comté International

- *Mélissa ROSIER, responsable du pôle Programmes et partenariats internationaux de BFC International ;*
- *Benjamin LEGER, directeur adjoint de BFC International.*

Le projet qui est présenté est un projet de coopération internationale, mutualisé entre plusieurs collectivités territoriales et associations du Niger et de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce projet a pour objectif de :

- Favoriser le développement durable des territoires du Niger engagés en coopération avec des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Renforcer l'accès à une éducation de qualité et à la formation professionnelle des jeunes nigériens ;
- Renforcer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Plusieurs objectifs transversaux :

- Mobiliser des acteurs de la société civile et des collectivités locales engagées dans le projet ;
- Favoriser l'émergence de projets mutualisés et les pratiques entre les différents acteurs des deux pays ;
- Poursuivre et renforcer les liens de coopérations existants entre les acteurs du Niger et de la Bourgogne-Franche-Comté, et accompagner l'émergence de nouvelles coopérations entre collectivités

Plusieurs structures impliquées sur les 2 territoires :

- Au Niger : 9 collectivités territoriales dont la Ville de Niamey – 5e arrondissement, la commune de Tibiri, de Say, de Tchintabaraden, d'Iférouane, d'Aderbissinat, Commune de Farrey, de Dan-Kassari, de Tamou. EN lien avec les associations de leurs territoires ONAT, Euphorbe En Développement, Creusot Bourgogne Solidarité Sahel Niger, LACIM Niger et Irma Kerdi, ces dernières étant elles-mêmes engagées en coopération avec les associations de Bourgogne-Franche-Comté depuis plusieurs années.
- En BFC : 6 collectivités territoriales Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Jura, Espace Communautaire Lons Agglomération, Ville du Creusot, Ville de Dijon, Ville de Lons-le-Saunier. Ainsi que les associations Euphorbe En Illabakan, association pour promouvoir et unifier des initiatives solidaires (APPUIS), Creusot Bourgogne Solidarité Sahel Niger (CBSSN), POM Association et LACIM du sénonais.

Les actions mises en œuvre :

- Réalisation ou réhabilitation d'infrastructures scolaires ;
- Réalisation d'ouvrages hydrauliques ;
- Formations professionnelles
- Actions liées à l'éducation : soutien scolaire, formation...
- Sensibilisation à l'hygiène et préservation des ressources en eau.

Le choix des thématiques (eau, assainissement, éducation) s'inscrit dans la continuité des thématiques déjà travaillées par les acteurs de Bourgogne-Franche-Comté avant l'émergence du projet COPRA Niger. Les deux thématiques (eau et éducation) s'intègrent également dans les priorités de l'Etat du Niger.

Les différentes étapes du projet :

Pourquoi avoir choisi de travailler en consortium ? Le premier besoin identifié est la **recherche d'efficacité** avec la volonté de chacune des parties prenantes d'avoir des projets qui aillent plus loin et touchent plus de bénéficiaires. Il y avait cette **ambition de changement d'échelle** exprimée par tous les membres du consortium (comment passer d'un nano projet à l'échelle méso voire macro). Le deuxième besoin est celui de **partager des expériences** car beaucoup d'acteurs se sentaient un peu isolés dans leurs projets. Mais aussi, l'envie et le besoin d'élargir les partenariats pour aller plus loin, **d'institutionnaliser certaines relations et de développer de nouvelles relations avec des acteurs clés** (les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés). Le but était d'avoir accès à des acteurs solides en termes de technicités et/ ou de financements. Et cet objectif était rendu possible par le fait que le projet en consortium amenait un changement d'échelle assez évident. Il y avait aussi la volonté de **se rapprocher des collectivités locales** pour les associations françaises avec l'enjeu de renforcer des liens qui parfois préexistaient mais qui étaient parfois assez minces (subvention de la collectivité mais pas d'implication technique ou politique).

Le consortium s'est appuyé sur l'existant (ce qui avait déjà été mené par les membres du consortium). Le programme n'a donc pas été créé en partant de zéro mais il a cheminé à partir de ce qui existait déjà. Cela a permis de faire grandir plus naturellement des projets déjà en place. **Et pour les collectivités territoriales qui ont rejoint la dynamique, cela a permis de s'arrimer à quelque chose de plus rassurant et de plus concret** et de sécuriser leurs implications (financières et techniques). De plus, les associations de Bourgogne-Franche-Comté entretenaient un lien régulier sur des choses très factuelles avec les partenaires nigériens ce qui permettait à la collectivité territoriale de réfléchir à un dialogue plus politique, tout en faisant vivre des choses très concrètes sur le terrain. De manière plus large, **l'enjeu du consortium était de consolider ou de faire émerger des relations de territoire à territoire**. Et cela a été facilité par le fait que BFC International a été identifié comme le coordinateur du consortium. Car même s'il existait des dynamiques bilatérales, il y a bien aujourd'hui une réflexion territorialisée entre la Bourgogne-Franche-Comté et le Niger.

La chronologie du projet : un temps long a été nécessaire notamment pour sa maturation. Les premiers éléments de ce projet remontent à 2015 avec la constitution d'un groupe de travail thématique Niger. Au début, il s'agissait d'un groupe d'échange d'expériences entre acteurs engagés au Niger. Ce groupe était composé quasiment que d'associations. Au bout de 3/ 4 ans, le groupe a souhaité aller plus loin et professionnaliser sa façon de travailler. Un premier travail préparatoire de BFC International a été soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et mené en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, BFC International a pu organiser **une mission au Niger en étant accompagné d'une délégation** (associations et Région Bourgogne Franche Comté). Le but était de nouer des premiers liens et définir le cadre général d'un travail en commun. De cette première mission est née **une charte d'engagement** concrétisant l'envie de travailler ensemble sur ce territoire. En 2019, les choses se sont opérationnalisées avec la conception et l'écriture d'un projet qui compilait les attentes et les besoins de chaque membre du consortium. Au départ, les collectivités françaises n'avaient pas été associées et les membres du consortium visaient un financement de l'Agence Française de Développement (AFD). L'AFD a refusé de financer le projet mais cette étape a permis de récolter les besoins et les attentes des membres du consortium via **des plans d'actions chiffrés**. De partir de manière très large, sans cadre spécifique a amené à identifier plusieurs limites : le budget du projet était mirobolant et il y a donc eu des réajustements. **Le premier**

financement qui a été identifié était celui de l'Appel à Projets « clés en main » en 2020, proposé par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) et qui avait pour objectif le développement de coopérations décentralisées. Or ce n'était pas forcément ce qui avait été pensé à l'origine. Les associations ont donc dû se positionner pour savoir si elles souhaitent poursuivre le projet, ce dernier étant maintenant au service des collectivités territoriales souhaitant s'engager davantage en coopérations décentralisées avec le Niger. Un accord a été trouvé et un projet rédigé, moins ambitieux que le premier mais qui se fixait comme objectif de mobiliser des collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté avec le Niger tout en maintenant un volet consacré à la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain, notamment des investissements, qui ont été financés par d'autres bailleurs que le MEAE (Agence de l'Eau RMC, collectivités). Le défi était de convaincre des collectivités territoriales qui étaient déjà présentes par le biais de subventions, de franchir un pas supplémentaire dans l'engagement vers la coopération décentralisée avec des homologues du Niger. **Toute l'année 2020 a été dédiée à préciser les modalités et la nature de cet engagement. Le projet a finalement pu démarrer en 2021. Donc on voit entre 2015 et 2021 que cela été très long,** mais aussi parce que ce n'était pas l'objectif de 2015 de créer un consortium, c'est quelque chose qui est apparu en cours de réflexion et rendu possible grâce au volontarisme et à l'alchimie des membres du consortium. Une mission commune en 2021 a acté le lancement du programme.

Autre élément important, les délais de traitement des dossiers et l'importance de la trésorerie. Il y avait différents bailleurs et donc différentes contraintes financières, différents types de projets financés et différentes temporalités de financement. Tout cela amène **une forte complexité dans la gestion financière** au quotidien car les financements sont arrivés au coup par coup, les soldes ou les deuxièmes tranches arrivent au fur et à mesure des bilans. Cela implique donc **du temps important à consacrer au suivi administratif et financier lorsque l'on est dans un projet multi bailleurs.**

Cette méthode s'inspire d'un autre projet, le [COPRA Burkina Faso](#).

La gouvernance et la méthodologie appliquée : la maîtrise d'ouvrage du projet est assurée de manière collective par les membres français et nigériens via **un comité de pilotage (le Copil) Niger, France et un mixte**. Le Copil France réunit l'ensemble des associations et collectivités françaises du projet et le copil Niger les associations et collectivités nigériennes impliquées dans le projet. Ces 2 instances peuvent se réunir (copil mixte) pour acter les décisions prises dans les différents comités de pilotage. **La coordination du projet est déléguée à la demande des acteurs à BFC International qui s'appuie sur une entreprise qui est le maître d'œuvre délégué** (entreprise DIA) qui assure le suivi et la coordination des activités menées au Niger. **Il y a aussi des comités techniques. L'un sur l'eau qui réunit les acteurs français dans le domaine de l'eau** et l'autre ciblé sur l'éducation. A certains moments, des partenaires clés peuvent participer aux échanges (le GRET, CUF par exemple...). **Pour structurer cette gouvernance, une note de fonctionnement interne est utilisée qui détermine les modalités financières, techniques et la mise en œuvre de la gouvernance.** Cette note permet de savoir à quoi sert un comité de pilotage et comment il se passe.

Focus sur le copil Niger : il permet de faire vivre un réseau nigérien car les acteurs nigériens ne se connaissaient pas forcément entre eux. L'objectif était de faire du lien et de créer une dynamique pour que la prise de décision soit au plus proche du terrain. Cela a fini par donner lieu à un groupe d'échanges entre les maires nigériens impliqués dans le projet.

Structuration du projet : des actions mutualisées et des actions bilatérales. Les actions mutualisées concernent l'ensemble des acteurs du projet et elles vont permettre du partage d'expériences, de la mise en réseau, du renforcement de capacités et de l'essaimage. Ces actions mutualisées sont coordonnées par BFC International en France et au Niger. Concernant les parties bilatérales, elles visent

à faire émerger des coopérations décentralisées entre les collectivités des 2 pays et elles sont complémentaires aux actions menées par les associations. Les associations françaises mettent en œuvre les actions définies sur leurs territoires d'interventions. BFC International prévoit le co-financement des associations tandis que les associations prennent en charge une partie des actions à mener (valorisation possible). **BFC International n'intervient pas dans la mise en œuvre des actions au quotidien mais appuie la rédaction des plans d'actions et peut venir appuyer ponctuellement à leur mise en œuvre en cas besoin.**

Les associations animent les plans d'actions en s'engageant à participer à l'objectif de renforcer les liens de coopérations décentralisées, en impliquant les collectivités du Niger et France qui sont concernées par leurs activités dans la mise en œuvre.

Par exemple, sur la partie eau et assainissement, le projet a travaillé à des formations communes aux différents territoires, évoquer des sujets comme la gestion en délégation, le rapport au délégataire, le cadre juridique, les éléments liés à la décentralisation mais aussi des questions plus pratiques comme le lien aux entreprises, comment réceptionner un ouvrage, comment passer un marché...

Points de réflexion :

- **Gestion de la trésorerie** : il est plus simple pour le porteur du consortium d'avoir des capacités de trésorerie pour assurer les moments délicats. On peut imaginer que si le COPRA s'était poursuivi, le financement aurait pu être celui d'une FICOL portée par une des collectivités du consortium (déjà expérimenté dans le cas du COPRA Burkina Faso porté par le territoire du Grand Belfort qui s'appuyait sur BFC International pour la maîtrise d'œuvre).
- **Gestion du calendrier** : les financements arrivent en décalés, les contraintes environnementales peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre du projet.
- **Implication des collectivités territoriales** : comment elles prennent place dans le projet, sachant qu'au départ, les liens n'existaient pas. L'objet de l'Appel à projets clés en main était de créer de nouvelles coopérations, de les voir émerger ou renaître. **On a eu plusieurs modèles mais l'élément clé est de pouvoir se déplacer car le lien humain va déclencher de nouvelles possibilités partenariales. Les services techniques se sont aussi impliqués pour organiser des visites de terrains. Le déplacement des élus permet de rendre concret le financement de projets mais aussi de réfléchir aux enjeux communs d'accès à l'eau à l'international.**
- **Conditions sécuritaires et logistiques** : les déplacements ont été difficiles à organiser. Il est important de le prendre en compte car ça coûte du temps, de l'argent et impactent les relations entre les uns et les autres.
- **Gestion de projet** : budgétaire, relationnelle, jeu d'acteurs, cohérence et précision des objectifs, multiplicité des bailleurs avec des contraintes différentes, etc.

⇒ [Télécharger le support de communication ici.](#)

III. Témoignages d'acteurs engagés dans un projet mutualisé :

- *M. Franck DAVID, 1er vice-président du Département du Jura en charge de l'agriculture, de l'environnement et du laboratoire départemental d'analyses :*

Une mission au Niger a été organisée en automne 2022 par BFC International, le Département du Jura et l'Espace Communautaire Lons Agglomération, elle a permis de :

- Comprendre ce qui avait été fait et en particulier à quoi avait servi l'engagement de la collectivité en partenariat avec l'association jurassienne POM.
- S'assurer que la démarche COPRA Niger 1 qui se terminait était la bonne.
- Constater que rien ne se fait sans prendre en compte les attentes des populations et des élus locaux.
- Les projets eau, assainissement et éducation ont générés des actions concrètes et la mission a permis de prioriser des actions pour le COPRA Niger 2. Il a fallu notamment faire des choix entre l'accès à l'eau et l'éducation. Finalement, les actions en faveur de l'eau (qualité et quantité) ont été retenues.
- Contextualiser l'enjeu de l'accès à l'eau au Niger (importance de sécuriser l'accès à l'eau pour les populations) ;
- Prendre contact et échanger avec les associations nigériennes et approfondir les liens avec la Commune d'Iférouane (région d'Agadez)

Finalement, la mission impliquant la présence d'un élu du département a permis de consolider l'engagement de la collectivité dans le projet COPRA. La coordination du projet par BFC International avec le soutien financier et technique de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Agence de l'Eau RMC et des différentes collectivités impliquées en région semble être la bonne méthode pour mener ce projet mutualisé. La situation sécuritaire au Niger s'étant dégradée, M. Franck DAVID, émet l'idée de reprendre le projet lorsque la situation se sera améliorée ou d'étendre la méthode COPRA à un nouveau territoire (COPRA Sénégal en cours).

➤ *M. Yves GAUCHER, président de l'ONG LACIM :*

De nombreuses associations ont participé depuis des années à des groupes d'échange sur le pays Niger. C'est sur cette base, avec l'appui de BFC International que le projet mutualisé est né. Un premier projet COPRA avait été fait au Burkina Faso avec uniquement des collectivités territoriales tandis que le COPRA Niger a impliqué dès le début des associations. Il y avait donc un intérêt pour les associations à travailler avec des collectivités pour agir avec plus de synergie sur le territoire. Les associations sont sur le terrain, au plus près des populations. Elles ont davantage accès aux besoins des populations tandis que les collectivités territoriales échangent entre élus et techniciens. Le travail mené entre les associations et les collectivités se fait donc de manière complémentaire. Le projet a également permis de développer un réseau entre les collectivités nigériennes impliquées dans le COPRA afin d'échanger sur leurs problématiques communes.

Questions/ Réponses :

1) Quelles sont les réalisations du projet COPRA sur le volet eau ? assainissement ? quels investissements ont été réalisés ?

Benjamin Léger (BFC International) : Il y a eu des investissements durant la première phase du COPRA : latrines dans les écoles, pompes électriques, puits cimentés, bornes fontaines, forages... Il y a eu aussi des actions d'accompagnement et des formations (formations de formateur, échange de pratique sur le thème de la gestion publique de l'eau, formations à l'hygiène...). L'idée était de financer des infrastructures « visibles » mais en parallèle aussi d'engager un travail de fond plus institutionnel (qui

n'est forcément vu par les populations), de permettre le renforcement de compétences mais aussi de réfléchir aux moyens engagés par la collectivité nigérienne en interne, à la tarification de l'eau, au développement de services, etc. On a gardé le financement des infrastructures même si ces dernières ne pouvaient pas être financées dans le cadre de l'Appel à projets clés en main car le volet renforcement des capacités était tout aussi important que le volet infrastructures. Nous avons donc dû trouver d'autres co-financements pour conduire les 2 volets.

2) Comment s'assurer de l'implication des collectivités territoriales du sud dans le projet malgré le risque sécuritaire ?

Benjamin Léger (BFC International) : Nous sommes partis du principe que nous ne pouvions rien faire sans les collectivités. C'est un principe d'action assez commun dans les projets de développement. Dans le sud du Niger, on avait des problèmes de sécurité et on a pu faire que peu d'investissement car on craignait que les investissements soient saccagés par des groupes terroristes. Les zones concernées par des risques sécuritaires se sont surtout impliqués dans des ateliers d'échanges et le renforcement de capacités (à Niamey). La plupart des collectivités du nord comme du sud Niger avaient peu de moyens, donc l'enjeu était de donner sa place à la collectivité, sans la contourner même si le financement de vient pas de son budget propre. Il faut que la collectivité s'approprie son plan de financement et qu'elle en devienne maître. Les réalisations ont donc été prévues avec elle tout comme le recrutement du prestataire et la restitution des travaux. Les actions prévues dans le cadre du projet étaient intégrées au sein du plan d'actions de la commune concernée, après discussions, amendements et validations. L'idée est d'associer la commune et ses agents tout au long du processus projet.

Franck DAVID (Département du Jura) : J'ai pu assister au montage d'un projet axé sur la qualité de l'eau. Les analyses de la qualité de l'eau étaient faites de manière assez aléatoire, il y a donc eu un montage de fait pour former une personne dédiée à la qualité de l'eau sur la commune avec l'implication direct de la commune. Le département du Jura a souhaité former une personne au laboratoire du département de façon à lui amener une formation concrète dans le domaine.

3) La métropole de Besançon peut-elle nous partager son expérience d'un projet monté en consortium ?

Florent Werguet (chef du service des relations Internationales, Ville de Besançon) : La ville de Besançon intervient avec le Grand Besançon Métropole et la ville Suisse de Neuchâtel sur des projets eau/ assainissement mais aussi jeunesse et culture. Le premier projet est une coopération avec le camp d'Aquabat Jaber à Jéricho en Cisjordanie. La ville s'investit depuis 15 ans sur ce camp de réfugiés palestiniens notamment pour rénover le réseau d'eau et d'assainissement. Une prochaine phase devrait démarrer prochainement même si la situation aujourd'hui complexifie le partenariat. Le deuxième projet est porté sur la commune de Douroula au Burkina Faso dans le domaine de l'eau et assainissement. L'originalité est que nous intervenons à 3 collectivités, nous travaillons avec le département eau/ assainissement du Grand Besançon Métropole ainsi qu'avec la direction des déchets parfois. Nous travaillons de manière transversale, et la direction de l'eau est associée sur l'ensemble du processus projet. L'originalité est que nous travaillons aussi avec une ville Suisse car Besançon est jumelée avec Neuchâtel depuis 1975. Neuchâtel a rejoint notre coopération décentralisée, cela lui permet de bénéficier de notre réseau et de l'ancrage avec des collectivités locales. Un peu comme la logique des COPRA (on est plus fort à plusieurs), on signe des conventions quadripartites entre la ville de Besançon, le Grand Besançon Métropole, Neuchâtel et la collectivité locale partenaire. Neuchâtel apporte des financements communaux mais si nous développons des projets plus ambitieux, nous pourrions aussi mobiliser des fonds français ou suisse consacrés à la coopération décentralisée. Nous

réalisons les missions avec les agents suisses, ils ont une vision différente, ils sont par exemple très concernés par les questions environnementales. On se rejoint bien sur cet enjeu-là.

IV. Outils et ressources pour conduire un projet mutualisé :

- *Mélissa Rosier, responsable du pôle Programmes et partenariats internationaux (BFC International).*
- *Sophie Bassetière (pS Eau) et Carole Chemin (pS Eau).*

Lorsque des collectivités choisissent de travailler ensemble sur un même territoire, il est possible pour elles de choisir de porter un projet multisectoriel (eau, assainissement, énergie et déchet).

Le pS Eau coordonne un programme 3*1% en partenariat avec les Réseaux Régionaux Multi Acteurs. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations des pays à faible revenu grâce à l'accès aux services essentiels. Le programme vise :

- L'animation et le rapprochement des dispositifs 1% solidaire ;
- Approche intégrée des services essentiels.

⇒ Télécharger le [PPT pS Eau](#) ;

- ⇒ **AAP Région Bourgogne-Franche-Comté** : La Région Bourgogne-Franche-Comté et les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Seine Normandie proposent un règlement d'intervention « Solidarité internationale – eau et assainissement » afin de soutenir la mise en œuvre de projets de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.
Pour 2024, trois périodes de dépôt sont possibles :
 - jusqu'au 15 janvier (vote envisagé en avril ou en juin en fonction du calendrier de réalisation des projets),
 - jusqu'au 31 mars (vote envisagé en juin ou juillet en fonction du calendrier de réalisation des projets),
 - jusqu'au 15 juin (vote envisagé en septembre ou octobre en fonction du calendrier de réalisation des projets).
- ⇒ **AAP de la DAECT** : La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères annonce la mise en ligne des règlements des appels à projets 2024 thématiques, généraliste et « Clés en main » sur France Diplomatie.

	Ouverture des candidatures	Clôture des candidatures
Egalité femmes-hommes	10 janvier 2024	19 mars 2024
Jeunesse		26 mars 2024
Numérique inclusif et responsable		13 mars 2024
Patrimoine		5 avril 2024
Sécurité alimentaire		28 mars 2024
Sport		2 avril 2024
Amérique Latine et Caraïbes		4 avril 2024
Clés en main (associations de collectivités)		4 avril 2024
Généraliste	4 mars 2024	6 mai 2024